

II.

LE TERRITOIRE DE L'ÉTAT DE FLANDRE

RAPPORT DE LA SECTION DE L'INTÉRIEUR SUR LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE.

Ce rapport fut discuté au Conseil de Flandre dans les séances des 24 novembre 1917; 1^{er} décembre 1917; 8 décembre 1917. (A. Vlamynck, rapporteur.)

RAPPORT

L'ordonnance du 15 novembre 1916 marque un grand progrès parce qu'elle range Bruxelles parmi les villes flamandes.

Le principe suivant lequel on déterminerait dès maintenant la limite de répartition des communes entre la Flandre et la Wallonie, en se basant sur la langue de la majorité, serait une calamité, parce que nous sacrifierions ainsi les colonies flamandes naissantes en pays wallon.

L'ordonnance est insuffisante : elle laisse 6 communes flamandes dans le HAINAUT et 23 communes flamandes dans la province de LIÉGE.

FLANDRE OCCIDENTALE :

Dans l'agglomération LILLE-ROUBAIX-TOURCOING, il y avait vers 1900 : 160,000 Flamands non francisés. Or, il y a en Flandre un vif mouvement d'émigration vers le Sud. Suivant la classification des communes en 1889, il y avait une série de villages de la frontière française devenus flamands : NEUVE-ÉGLISE, MENIN, HOUTHEM, COMMINES, RECKEM, MOUSCRON; même EN FRANCE de nombreux villages s'étaient flamandisés, par exemple : HAELEWIJN qui, en 1901, comptait 9,058 Flamands et 7,541 francisés. Suivant le recensement de 1910 : PLOEGSTEERT, WARNETON, BAS-WARNETON, DOTTIGNIES, HERSEAUX sont en majorité wallons :

PLOEGSTEERT (3,991 Wallons, 1,866 Flamands); WARNETON (2,906 Wallons, 1,102 Flamands); BAS-WARNETON (333 Wallons, 180 Flamands); DOTTIGNIES (2,645 Wallons, 2,533 Flamands); HERSEAUX (3,311 Wallons, 1,882 Flamands).

Ces communes seront flamandisées par immigration. **Il faut aussi rendre à la Flandre le WEST HOEK (en France) avec DUNKERKE (il y a 300,000 Flamands non francisés) et LILLE. Il ne faut pas annexer davantage, on ne pourrait le digérer.**

Il faut aussi ajouter à la Flandre certaines communes du Hainaut : ESTAMPIER (1,350 Wallons, 230 Flamands); EVREGNIES (368 Wallons, 267 Flamands); SAINT-LEGER (702 Wallons, 259 Flamands); WARCOING (994 Wallons, 211 Flamands); LEERS (276 Wallons, 210 Flamands); POTTES (1,454 Wallons, 160 Flamands); ESCANAFFLES (1,286 Wallons, 260 Flamands), sinon ces jeunes noyaux flamands seront perdus. (En marge on a ajouté : Estaimbourg, Pecq, Hérinnes.)

FLANDRE ORIENTALE :

Il faut y laisser les trois communes wallonnes : ORROIR, AMOUGIES et RUSSEIGNIES, où le tiers de la population est flamande.

Dans l'arrondissement d'Ath (Hainaut), il faut annexer à la Flandre les communes de : ELLEZELLES, FLOBECQ ainsi que la commune flamande : EVERBECQ et un hameau de DEUX-ACREN; ceci pour dominer la route Renaix-Ninove et le chemin de fer Renaix-Sottegem; en outre VLOERBERG, qui est pour les Gantois un lieu fréquenté de villégiature; il y a à FLOBECQ une école wallonne qui fait beaucoup de tort à la Flandre et qui, par l'annexion, disparaîtrait.

BRABANT :

ENGHIEU, SAINT-PIERRE-CAPPELLE, BIÉVÈNE, MARCQ et PETIT-ENGHIEU dans le Hainaut, sont des communes flamandes. Avec les communes de GAMMERAGES, TOLLENBEEK et HÉRINNES, elles formeraient un canton d'ENGHIEU (arrondissement de Bruxelles).

A la limite de l'arrondissement de Bruxelles : BIERGES et SAINTES, communes wallonnes devraient être annexées (minorités flamandes) parce que sur le chemin de fer Enghien-Hal.

WATERLOO, BRAINE-L'ALLEUD, WAUTIER-BRAINE, BRAINE-LE-CHATEAU, CLABECQ, TUBIZE, QUENAST, OISQUERQ, REBECQ, doivent être en Flandre; il y a possibilité d'y faire l'enseignement en flamand. Cette annexion doit se faire, en outre, au point de vue économique.

WATERLOO doit être annexé parce que l'impérialisme français y a été écrasé (4,007 Wallons, 238 Flamands). (En marge du rapport on a ajouté: PLANCENOIT, OHAIN, LASNES, GENVAL, ROSIÈRES.)

La Hulpe a un noyau flamand, il faut l'annexer; en outre, elle est sur la route Waterloo-Louvain.

A l'arrondissement de Louvain, il faut conserver OP et NEERHEYLISSEM.

NETHEN doit y être ajouté. (En marge on a ajouté LINSMEAU, NODUWEZ.)

LIMBOURG :

Il faut joindre au canton de Louvain les communes flamandes du canton de LANDEN (OVERHESPEN, ELISENE, WANGE, NEERLANDEN, ATTENHOVEN, NEERWINDEN, RUMSDORP, LANDEN, OVERWINDEN, WALSBETZ, WEZEREN, WAASMOND, WALSHOUTHEM, ROOTSHOVEN (320 Wallons, 139 Flamands).

ROSOUX (Grenwick) doit être joint au canton de Saint-Trond ainsi que BETTINCOURT (720 Wallons, 37 Flamands.) CORSWAREM doit y rester.

OTRINGEN (OTHEE) (336 Wallons, 101 Flamands) est à joindre à l'arrondissement de Tongres.

Les sept communes flamandes du pays de Herve : REMERSDAEL, FOURON-SAINT-MARTIN, MOULAND, FOURON-LE-COMTE, TEUVEN, SIPPENAEKEN, GEMMENICH, **comme un pont entre la Flandre et l'Allemagne, augmentées des communes wallonnes du Limbourg** : EBEN-EMAEL, ROCLANGE, BASSENGE, WONCK et LARAYE; **en outre les communes de la province de Liège, qui se trouvent sur la route de Tongres à Remersdael** : GLONS, BOVIS, HOUTAIN-SAINT-SIMÉON, HEURE-LE-ROMAIN, HACCOURT (avec le hameau Hermalle), LISCHE, WESENT, VISE, BOMBAYE, BERNEAU, WARSAGE, NEUF-CHATEAU. Toutes ces communes, avec les sept communes flamandes du pays de Herve, formeraient un canton avec VISÉ comme centre, dépendant de l'arrondissement de Tongres.

Il serait même sans doute nécessaire d'élargir ce couloir vers l'Allemagne. N'oublions pas en outre que des Flamands sont répandus à travers tout le pays de LIÈGE et qu'ici comme en Brabant et en Flandre Occidentale, il faut se préoccuper de l'élément flamand.

(Au crayon). En marge du rapport ont été marqués les noms des communes d'ARGENTEAU, RICHELLE, DALHEM, MORTROUX (1).

(1) Il faut ajouter que Aubel fut déclaré flamand par ordonnance du 15 novembre 1916.

FRONTIÈRE LINGUISTIQUE.

RAPPORT SUR LES ORDONNANCES ALLEMANDES RELATIVES A LA SÉPARATION ADMINISTRATIVE.

Les ordonnances des 21 mars et 15 avril 1917 ont fixé la séparation entre les provinces flamandes : DEUX FLANDRES, ANVERS, LIMBOURG, BRABANT (ARRONDISSEMENTS DE BRUXELLES ET LOUVAIN), et les provinces wallonnes : Liège, Namur, Luxembourg, Hainaut, Brabant (Nivelles).

Il reste certaines communes flamandes : 6 dans le Hainaut; 23 dans la province de Liège.

Quant aux communes wallonnes qui se trouvent dans les provinces flamandes, il a été décidé qu'elles n'en seraient pas séparées, ces communes comptant, en raison de l'immigration, un fort mélange de Flamands.

La limite linguistique commence en France dans la Flandre française qui, au XVII^e siècle faisait corps avec la Flandre. Depuis, la moitié en a été francisée, mais 106 COMMUNES, AUTOUR de DUNKERQUE ET HAZEBROUCK, avec 300 à 500,000 habitants, parlent encore le flamand.

En Belgique, depuis l'invasion franque, la frontière linguistique n'a pas changé. Dans les derniers temps, cependant, la politique de francisation a atteint certains villages flamands, par exemple : WATERLOO et WAREMME.

Il faut classer comme commune flamande toute commune où la majorité de la population parle le flamand. En se basant sur la statistique du 31 décembre 1910, l'administration allemande a classé comme flamandes des communes de la frontière linguistique et du Grand-Bruxelles où les habitants de langue flamande sont la majorité. Ce fut le cas pour les communes suivantes :

a) Dans le BRABANT : BRUXELLES, SCHAERBEEK, SAINT-GILLES, SAINT-JOSSE, MOLENBEEK et dans l'arrondissement de LOUVAIN : SLUISEN;

b) Dans le HAINAUT : LETTELINGEN et MARK, près d'Enghien;

c) Dans la province de LIÉGE : AUBEL et ROOST-KREMIRK;

d) Dans le LIMBOURG : HERSTAPPE;

e) En Wallonie et en Flandre : LOWINGEN, MOUSCRON, POELCAPELLE, WISHEM.

Par ordonnance du 15 novembre 1916 ces communes ont été déclarées flamandes.

FLANDRE OCCIDENTALE. — Entièrement flamande, sauf :

MOUSCRON (9,558 Wallons, 11,916 Flamands); LOWINGEN (1,025 Wallons, 1,088 Flamands), flamandisées par arrêté du 15 novembre 1916; DOTTIGNIES (2,634 Wallons, 2,533 Flamands); HERSEAUX (3,311 Wallons, 1,282 Flamands); WARNETON (2,805 Wallons, 1,102 Flamands); BAS-WARNETON (533 Wallons, 180 Flamands); PLOEGSTEERT (2,991 Wallons, 1,866 Flamands).

Mais ces communes se flamandisent de plus en plus par l'immigration; il ne faut pas enrayer cette flamandisation, il faut donc les joindre au territoire flamand.

FLANDRE ORIENTALE. — Trois communes wallonnes :

AMOUGIES (590 Wallons, 116 Flamands); ORROIR (604 Wallons, 82 Flamands); RUSSEINGNIES (336 Wallons, 296 Flamands).

On peut les conserver à la Flandre Orientale.

HAINAUT. — Communes flamandes :

BEVER (66 Wallons, 2,422 Flamands); ENGHIEU (711 Wallons, 3,624 Flamands); LETTELINGEN (684 Wallons, 1,498 Flamands); MARK (650 Wallons, 966 Flamands); SAINT-PIERRE-CAPELLE (17 Wallons, 1,536 Flamands); EVERBEEK (31 Wallons, 3,079 Flamands).

En outre il y a des communes wallonnes, fortement mélangées de Flamands.

DEUX-ACREN (2,644 Wallons, 1,318 Flamands); ELLEZELLES (4,289 Wallons, 815 Flamands); FLOBECQ (3,381 Wallons, 421 Flamands).

On pourrait séparer de Deux-Acren le hameau Acren-Bosch et le rattacher à la commune de la Flandre orientale, Viane; de même les trois hameaux flamands de la commune d'Ellezelles et la partie flamande de Flobecq qui, avec la partie d'Everbeek située à l'Ouest de la Dendre, pourraient être rattachés à l'arrondissement d'Alost. Les parties Est de la Dendre seraient rattachées au Brabant.

BRABANT. — Arrondissement de Bruxelles :

Dans l'arrondissement de Bruxelles, sont en majorité wallons : IXELLES, 27,000 Flamands sur 75,000 habitants. Comme la commune est située au milieu des communes flamandes du Grand-Bruxelles, il faut qu'elle partage leur sort.

BIERK (1,372 Wallons et 100 Flamands). SAINTE-RENILDE (1,773 Wallons et 885 Flamands.). On peut conserver les deux communes au Brabant.

ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN. — SLUISEN (a 256 Flamands et 199 Wallons) (déclaré flamand par ordonnance du 15 novembre 1916).

COMMUNE SITTARD-LUMMEN. — 688 Wallons, 897 Flamands. (Flamand depuis 1896.) Dans l'arrondissement de Louvain il y a deux communes wallonnes.

OPHEYLISSSEM. — 729 Wallons, 49 Flamands.

NEERHEYLISSSEM. — 1,741 Wallons, 102 Flamands.

Ces deux communes peuvent être laissées au Brabant.

LIÉGE ET LIMBOURG :

Une grande partie du Limbourg faisait partie de la principauté épiscopale de Liège qui était un Etat en majorité germanique (flamand-allemand). Parmi les communes wallonnes en Limbourg, l'une HERSTAPPE : (88 Flamands, 52 Wallons), a été flamandisée par ordonnance du 15 novembre 1916.

De même : ROSOUX (330 Wallons, 418 Flamands); OTRANGE (336 Wallons, 101 Flamands); CORSWAREM (720 Wallons, 137 Flamands); TERNAAIEN (607 Wallons, 155 Flamands); BITSINGEN (896 Wallons, 82 Flamands); EBEN-EMAEL (1,494 Wallons, 136 Flamands); ROCLERGE (957 Wallons, 96 Flamands); WONCK (1,364 Wallons, 173 Flamands).

Ces communes peuvent rester attachées au Limbourg. Elles doivent d'ailleurs établir la liaison avec les communes flamandes et allemandes des arrondissements de Liège et de Verviers

PROVINCE DE LIÉGE :

Vingt-trois communes flamandes, dont seize voisines du Brabant et du Limbourg.

ATTENHOVEN, ELISEM, LAAR, LANDEN, NEERHESPEN, NEERLANDEN, NEERWINDEN, OVERHESPEN, OVERWINDEN, RUMSDORP, WAASMOND, WALSBETZ, WALSHOUTHEN, WANGE, WEZEREN, sont à rattacher au Limbourg, arrondissement de Hasselt.

Les sept autres forment une enclave flamande.

Dans les cantons de Verviers et Liège : MOULAND, REMERSDAEL, FOURON-SAINT-MARTIN, FOURON-SAINT-PIERRE, TEUVEN, AUBEL (flamandisé par ordonnance du 15 novembre 1916), FOURON-LE-COMTE, formeront ensemble un canton, rattaché à Tongres.

Pour relier cette enclave à la Flandre, il faut annexer à celle-ci quelques communes wallonnes. Cela a une grande importance, car c'est la seule façon de réunir la région flamande à la zone du parler allemand. L'avis du Président de l'Administration Civile de laisser cette enclave dans la zone wallonne est donc inadmissible.

On séparera d'Aubel la partie où l'on parle allemand pour la réunir à la zone du haut-allemand. Pour constituer ce pont, il faut réunir les communes wallonnes de : LIXHE (800 Wallons, 100 Flamands, 22 Allemands), BERNAU (342 Wallons, 113 Flamands); HACCOURT (2,298 Wallons, 152 Flamands, 22 Allemands); VISE (3,375 Wallons, 317 Flamands, 44 Allemands).

La population flamande et allemande augmentera par immigration. En effet, à Verviers, par exemple, la moitié de la population est formée d'immigrants allemands.

Ceci est systématisé ensuite en un projet d'ordonnance d'avril 1917.

RAPPORT PRÉSENTÉ A LA SÉANCE DU CONSEIL DE FLANDRE du samedi 8 décembre 1917.

LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE.

Messieurs,

J'ai dit la semaine passée ce qui a été fait par les différentes administrations allemandes et par le Conseil de Flandre en matière de « frontière linguistique ». Je vous ai dit qu'un rapport a été déposé par la « Politische Abteilung », un autre par la section de l'Intérieur et un troisième par la Commission spéciale. Je vous ai dit aussi que la Zivilverwaltung n'avait pas encore déposé de rapport général, mais qu'elle a travaillé jusque mardi de cette semaine pour examiner minutieusement les situations locales, afin de pouvoir émettre une opinion sur cette affaire dans le rapport général.

Le rapport du Zivil-Präsident du Limbourg n'est pas encore déposé, pour autant que je sache. A la Zivilverwaltung on attendait aussi des rapports des provinces du Hainaut et de Liège et ceux-ci manquent encore, mais leur point de vue est suffisamment connu. Des rapports partiels des autres provinces sont parvenus au Verwaltungschef.

Le premier rapport a été celui de la Flandre Orientale, concernant le soi-disant territoire contesté — c'est-à-dire concernant la petite partie à la frontière de la Flandre et du Hainaut où les Comtes ont lutté pendant des dizaines d'années et qui en fin de compte est restée au Hainaut, notamment la contrée d'HERZELE, VLOERBERG et LESSINES.

Un rapport à ce sujet a été déposé au mois de juillet par la Flandre Orientale. J'y ai collaboré mais il a été modifié par après. On croyait qu'il devait être remis immédiatement; mais il apparut qu'on aurait pu employer plus de temps. Le rapport pourra donc être modifié plus tard, et des rapports particuliers peuvent encore être déposés.

Dans la suite, en septembre — commencement octobre, un rapport fut déposé par le Zivil-Präsident de la Flandre Orientale concernant la Flandre Occidentale du Sud. Fin octobre, le Präsident du Brabant déposait un rapport concernant la frontière linguistique de cette province.

Nous pouvons donc donner quelques considérations sur la façon dont les différents rapports ont été déposés et voir si les bases s'accordent avec la proposition du Conseil. Une discussion générale de la frontière linguistique n'est pas à faire : nous nous en ferions une fausse idée et il vaut mieux diviser l'étude en parties et examiner celles-ci une à une.

Je commencerai par le rapport concernant la contrée située entre l'Espierre et l'Escaut.

Les administrations allemandes sont d'accord pour que toute la Flandre Occidentale reste flamande et pour qu'aucune commune ne puisse être ajoutée à la Wallonie. Néanmoins, on doit avouer que certaines de ces communes sont wallonnes pour la plus grande partie, mais comme j'ai pu le constater, l'influence flamande se fait sentir de plus en plus et on prévoit que dans

quelques années ces communes seront tout à fait flamandisées. En une dizaine d'années, une vingtaine de communes ont été flamandisées. La contrée à l'ouest de la Lys, COMMINES, HOUTHEN, MENIN, WERVICQ, PLOEGSTEERT, WARNETON, habitée par des ouvriers et de la petite bourgeoisie, est également flamandisée tout à fait ou le sera sous peu. La guerre a encore accéléré ce mouvement par le fait qu'aucun des adversaires ne s'y trouve plus.

Dans la contrée de MOUSCRON, il y a aussi quelques communes flamandisées, comme REKKEN et ESPIERRE. Jadis déjà les communes de MOUSCRON, LAVINGEN et LETTENYS ont été flamandisées. A MOUSCRON, la langue officielle a été changée une couple de fois par des arrêtés. Par la loi de 1910, la commune était déclarée wallonne. A présent l'administration communale est restée wallonne.

La situation se présente donc de façon que l'on ne touche pas à la Flandre Occidentale seulement; mes propositions vont plus loin. Par principe nous demandons — et le Zivil-Präsident de la Flandre Occidentale l'a déjà accepté — que les deux rives de l'Espierre et les deux rives de l'Escaut deviennent flamandes. La question à débattre encore porte sur la flamandisation de trois communes. D'après la statistique que j'ai faite pour les Allemands, sont flamands pour la majorité : STEENPUTTE, au nord de l'Espierre, SAINT-LÉGER, ÉVREGNIES et WARCOING. Je ne m'étendrai pas longuement sur la façon dont nous sommes arrivés à ces statistiques. Nous nous sommes rendus dans ces communes; nous y avons parlé à des personnes flamandes, et, là où il y avait moyen, à des flamingants, et nous avons obtenu des renseignements concernant l'industrie et la situation du travail. Alors nous sommes allés à la Maison communale et avons réquisitionné les registres de la population. **Nous nous sommes mis à l'étude en partant du point de vue que quand le père et la mère viennent d'une commune flamande, les enfants doivent être considérés comme flamands. Au point de vue juridique, ceci paraît exact. Néanmoins, en pratique on constate que les enfants de Flamands parlent vite le wallon dans ces communes wallonnes et que dans plusieurs familles flamandes les enfants parlent difficilement le flamand.** Mais, si nous voulons avancer et bâtir un Etat flamand — et cette possibilité existe, car nous sommes déjà contre notre propre frontière en France — il doit comprendre aussi le coin nord-ouest de la France et aussi la contrée Lille-Roubaix-Tourcoing.

Il est admis généralement que quand une famille s'expatrie, la nationalité du père reste celle des enfants. De cette façon nous avons obtenu nos résultats.

Néanmoins, nous avons dû admettre que dans les familles où le père est Flamand et la mère Wallonne, les enfants deviennent pour la plupart Wallons. Il arrive bien que ces derniers emploient la langue de leur père, mais cela n'est pas une règle générale.

Dans ces familles pourtant où la femme est Flamande — et celles-ci sont très nombreuses, car beaucoup de Wallons aiment avoir une femme flamande, parce que celles-ci ont la réputation d'être des ménagères soigneuses, et savent gérer très bien le budget du ménage — celle-ci est généralement francisée, ce qui fait que ses enfants deviennent Wallons. Quand la mère est Wallonne, et le père Flamand, il arrive rarement que les enfants apprennent la langue de leur père. **De cette façon nous pouvons démontrer que les communes nommées par nous sont bien flamandes. Si cela correspond à la réalité, je le laisse de côté.** Mais il est certain que dans ces communes habitent tant de Flamands, que, si les circonstances nous sont favorables, ces communes seront flamandes dans une vingtaine d'années. J'attire l'attention sur le fait que l'école doit être flamandisée avant tout, non seulement les écoles communales, ce qui est facile, mais aussi les écoles religieuses. Après la loi de Combes, plusieurs ordres religieux sont venus de France et ont pris l'enseignement en mains. Nous avons constaté que ces écoles ont plus de succès parce qu'elles enseignent le beau français.

La lutte sévit donc dans ce coin pour deux communes seulement : LEERS-NORD, avec le hameau de Gavrinnes qui est enlevé de Heerne-lez-Pecq et ESCANAFFLES. Celles-ci peuvent passer pour des communes flamandes, mais j'y ai été mardi passé, j'ai causé avec les Flamands et je suis arrivé à la conclusion que jusqu'à présent ces communes sont restées wallonnes. Les

statistiques sont très intéressantes. Nous constatons qu'à PECQ les Wallons sont restés en majorité; il y a à peu près 700 Wallons de plus que de Flamands, d'après notre système. Eh bien, les autorités allemandes se placent au même point de vue que le gouvernement belge, c'est-à-dire que la majorité décide de la langue d'une commune. On peut entendre parler à Pecq de cercles flamands localisés, et on doit constater qu'il y a une quantité de Flamands, mais non un groupe.

Néanmoins, nous nous tenons à notre point de vue cité plus haut, et non seulement pour Pecq, mais pour toute la frontière linguistique. Là où les Flamands sont localisés et où les communes sont exclusivement wallonnes, nous devons adjoindre ce groupe flamand à la commune la plus proche. Pour nous donner pouvoir sur le canal de l'Espierre, on peut nous laisser le hameau de Gravinnes, de Heerne-lez-Pecq. Nous avons tout intérêt à être maîtres de cette contrée. Un fait de grande importance, c'est que dans ces communes il y a un grand nombre de Flamands, que ce chiffre augmente continuellement et que nous sommes certains que peut-être dans vingt ans, ces communes seront flamandes. Là, il s'agit de favoriser la propagande flamande, et, d'après moi, le meilleur moyen est de les faire déclarer communes flamandes.

Une autre raison pour exiger l'annexion de ces communes au territoire flamand est une raison économique et une troisième raison, que nous devons veiller aux intérêts de nos ouvriers. Considérons au point de vue économique le port de Gand, qui se développait normalement au cours des dernières années, sans naturellement pouvoir faire la concurrence au port d'Anvers et en aucun cas à celui de Dunkerque qui est le port pour la Flandre française, bien que Gand soit situé plus avantageusement; nous remarquons que le chemin par le canal est beaucoup plus court, par le fait que le canal de l'Espierre n'est pas exploité économiquement. Il n'est utilisé que pour l'écoulement des eaux industrielles de Tourcoing à l'Escaut. Cette affaire dure déjà depuis une dizaine d'années et, de fait, elle a donné lieu à des discussions. Elle doit être réglée une fois pour toutes. J'insiste particulièrement sur le côté économique de la question.

Il y a encore une autre raison pour exiger cette contrée. L'industrie prend de l'extension. Celle qui prend le plus d'extension est l'industrie textile. Ne croyez pas que celle-ci ne soit pas flamande mais belge. C'est une erreur! Nous avons pu constater qu'elle est française. Capital et direction sont entièrement français. Il arrive bien que du capital belge y soit intéressé aussi, parce que des personnes de Courtrai et de Roulers y sont intéressées, mais cela provient du fait que dans les dernières années aucune augmentation du capital français ne s'est produite.

J'ai constaté aussi qu'entre des familles de Lille et de Gand s'établissent des relations suivies. Eh bien, si la frontière y est déterminée en faveur des Wallons, comme l'industrie emploie nombre d'ouvriers flamands, nous perdrons tout contrôle sur ces ouvriers.

Une autre raison est encore celle-ci : il est un fait bizarre, que dans cette contrée qui produit beaucoup de betteraves, tout le sucre est produit sur territoire flamand; excepté pour une fabrique, toute la production est expédiée à Gand.

Je crois que nous avons tout intérêt à exercer un contrôle sur cette industrie ainsi que sur celle qui, il y a peu d'années encore, était une industrie de Pottes : la chicorée. A Pottes, il y a encore maintenant quatorze fabriques de chicorée; nous avons déclaré aux habitants que leur centre industriel est Courtrai. On en est en ce moment complètement isolé par les Etapes. Cette contrée appartient en effet au territoire des opérations et ils ne peuvent pas se rendre à Roulers ou à Gand.

J'ajoute toutefois que ces habitants n'ont pas manifesté le désir d'être adjoints à la Flandre. J'ai entendu dire aussi qu'auparavant un grand nombre d'enfants allaient de Pottes aux écoles flamandes d'autres communes, mais qu'actuellement cela leur est interdit. Je dis cela seulement pour que le Conseil puisse commencer une action afin que les enfants retournent à ces écoles.

Nous devons donc savoir quel sera notre point de vue pour les communes de STEENPUT, PECQ et HEERNE. Je sais bien que nous aurons à Pecq un centre important. Il y a notamment une école moyenne ainsi qu'une école industrielle, et au point de vue géographique la place est très bien située, notamment à la bifurcation des trois chaussées, et il y a un grand pont sur l'Escaut, mais à Warneton il y a un pont pareil aussi qui offre un moyen de communication magnifique, ce qui

fait que le pont de Pecq ne nous est pas indispensable. En ce qui concerne l'enseignement, nous pouvons facilement organiser une école moyenne dans une de ces communes et je crois que nous serons obligés d'installer plusieurs écoles industrielles.

Après les différents voyages que j'ai faits à ces communes, je suis d'avis que nous ferions mieux de laisser ces communes wallonnes; si nous gardions le point de vue radical que nous les voulons quand même, cela entraînerait une longue enquête, des rapports et contre-rapports et d'ici un an il n'y aurait peut-être pas encore de résultat.

Une autre contrée a retenu notre attention : les communes (wallonnes) qui se trouvent en Flandre Orientale. Il n'y a que trois communes qui sont soi-disant wallonnes : ORROIR, AMOUGIES, RUSSEIGNIES. Cette question a reçu une solution, suite au rapport déposé par la Zivilverwaltung de la Flandre Orientale. Elles sont déclarées flamandes. En effet, nous pouvons démontrer que toutes ces communes sont flamandes.

J'ai rencontré dans cette contrée, au point de vue enseignement, un cas typique, que j'ai trouvé très amusant. Nous avons demandé aux chefs d'école d'examiner quelle langue les enfants y parlaient. Les chefs d'école avaient donc procuré aux parents des formules, qu'ils avaient déjà remplies eux-mêmes avec la déclaration que les enfants parlaient français, de façon que les parents n'avaient qu'à signer. Comme on pouvait s'y attendre dans ce cas, les parents signaient sans observation. Quand nous sommes venus sur place, les chefs d'école déclarèrent : « Tous les enfants sont wallons, voici les déclarations des parents. » Quand l'inspecteur vint nous trouver, il nous déclara carrément la même chose, sans même regarder les bulletins.

Une troisième partie de la frontière linguistique est territoire contesté, la contrée de : ELLEZELLES, VLOERBERG, avec le hameau « Paradis » de FLOBECQ, EVERBEEK, DEUX-ACREN avec les hameaux LA LIVARTE, CLOITRE et BOIS-DE-LESSINES. Des renseignements et recherches minutieuses et un contrôle des registres de la population ont démontré qu'il y a une forte colonie flamande à HÉRINNES-LEZ-PECQ et qu'EVERBEEK est complètement flamand.

A ELLEZELLES, nous avons pu constater que non seulement BROEKEN (ce que l'on savait déjà par le rapport que le D^r Goossenaers a communiqué au Congrès d'Anvers), était Flamand, mais aussi d'autres sections. Le village lui-même est resté wallon bien qu'un certain nombre de Flamands soient allés y habiter, la partie Sud de la commune est tout à fait wallonne.

La même situation se présente à VLOERBERG. Là, le bois de Vloerberg et la Hoppe sont complètement flamands. A l'église de ce dernier endroit on prêche même en beau néerlandais, ce que l'on ne peut dire de toutes nos grandes villes. Le village est resté assez wallon. A l'école moyenne, les élèves sont pour un tiers flamands. Ceux-ci viennent de Vloerberg, mais aussi d'autres communes des environs même, à deux heures de distance et à pied. Cette école est un centre de francisation avec cette différence que des enfants flamands y sont francisés directement. A GHOY, nous avons pu constater que les sections du Nord sont fortement mélangées, notamment La Livarte, Robersaek qui sont pour la majeure partie flamands. Les communes de MONT-PASSAGE et GELEMBEKE doivent être détachées de Ghoy et ajoutées à SARLARDINGE. DEUX-ACREN se présente de façon bizarre; le D^r Kurth avait déjà constaté que DEUX-ACREN était flamand, même la partie Nord, mais il était aussi d'avis que la partie Ouest était flamande. Le D^r Goossenaers avait fait remarquer qu'il avait trouvé beaucoup de Flamands dans ce village. Nos recherches ont démontré que ce village est resté flamand et que son apparence française était due à l'école et à l'église. Le rapport du D^r Goossenaers est très original à ce sujet.

Nous avons pu remarquer que dans les villages où on rencontre un prêtre flamand, celui-ci n'est pas de notre côté. Ces prêtres sont d'avis qu'il est bon que les ouvriers flamands connaissent aussi le français et qu'il n'est pas nécessaire de parler leur langue; ils confessent seulement en flamand. A BOIS-DE-LESSINES, la situation est très étrange: le village même est wallon bien que beaucoup d'ouvriers se rendent journellement par là aux carrières. On entend dire qu'autour des carrières le flamand passe avant le wallon.

Ce qui est à faire à LESSINES et BOIS-DE-LESSINES est une question très difficile.

A BOIS-DE-LESSINES, les Flamands forment peut être le tiers de la population. Le capital est entre les mains des Wallons. Et on se demande si l'on peut détacher les quais de la Dendre pour les ajouter à la Flandre. C'est une question très difficile; je connais des Allemands qui disent que ce serait une bonne affaire pour nous et pour eux, mais que d'un autre côté nous serions obligés de prendre la ville et que la flamandisation n'en serait pas si facile que pour un village. Il convient d'ajouter que pour la question de la frontière administrative, cela a peu d'importance pour nous si une commune est plus ou moins d'un autre côté. Mon avis dans cette affaire c'est que nous devons essayer d'ajouter tout ELLEZELES, VLOERBERG et naturellement EVERBEEK au pays flamand, ainsi que les deux hameaux flamands MONT-PASSAGE, GELEMBEKE et DEUX-ACREN et que nous devons trouver une solution pour ajouter à la Flandre les carrières, notamment cette partie jusqu'au chemin de fer ou jusqu'à la Dendre et de l'autre côté jusqu'au bois qui se trouve au milieu de BOIS-DE-LESSINES, où habite la plus grande partie des ouvriers des carrières.

La plus grande difficulté à surmonter est la topographie. La quatrième partie de la frontière linguistique est la partie qui s'étend orientalement de Lessines à Wavre. Là aussi il y a un centre industriel qui attire les ouvriers des carrières de Quenast et les ateliers et fabriques de Tweebek et Glabbeek. BEVER et SAINT-PIERRE-CAPELLE sont des communes absolument flamandes et les Allemands ont décidé à leur séance du 13 novembre que toutes les communes flamandes seraient ajoutées à la Flandre. La question reste en suspens pour les communes que nous réclamons encore et qui ne sont pas tout à fait flamandes; l'opinion des Allemands est que la majorité doit décider.

ENGHIEN est resté jusqu'à présent flamand, bien qu'il y ait danger que la ville se perde pour nous, puisque l'école y est francisée.

MARCK et LETTELINGEN sont des communes très spéciales dans le genre de ELLEZELLES et VLOERBERG avec des parties flamandes et wallonnes. A MARCK, j'ai pu constater à ma grande stupéfaction que tous les habitants de la partie wallonne parlent aussi le flamand. Toutes ces personnes parlent le flamand aussi bien que vous et moi. Toutefois, après le recensement de 1910 et grâce au principe qu'on y a inauguré que le père de famille pouvait déterminer la langue la plus usitée chez lui, cette commune a été déclaré wallonne. Nous avons couru le danger de perdre BETTELINGEN, HOVE et MARCK, principalement MARCK, qui est pour la plus grande partie wallon.

HOVE et STEENKERKE ont un nom flamand et ont été francisés aux XVII^e et XVIII^e siècles, mais pas complètement. A HOVE-LEZ-ENGHIEN, il y a notamment beaucoup de paysans qui sont restés flamands; à STEENKERKE règne le même état d'esprit et je suis donc d'avis que BEVER, SAINT-PIERRE-CAPELLE, MARCK, LOTTELINGEN, HOVE et STEENKERKE peuvent très bien former un nouveau canton, qui peut être ajouté à l'arrondissement de Bruxelles.

BIERK et SAINTE-RENILDE sont officiellement wallons. Mais que dites-vous d'une pareille administration communale? Vous demandez à la Maison communale en flamand les registres de la population et vous recevez comme réponse qu'on ne comprend pas le flamand. Quand vous avez obtenu les livres, vous vous mettez au travail et, la porte du secrétariat étant ouverte, vous entendez les employés du secrétariat et les messieurs du comité parler flamand. Ces communes sont tout à fait flamandes; il y a aussi des Wallons, mais en minorité. La flamandisation s'y pratique très vite. A SAINTE-RENILDE il y a un très grand château qui joue un grand rôle social dans la commune. Plus en arrière se trouvent les carrières de Quenast, mais les ouvriers habitent pour la plupart REBECQ et SAINTE-RENILDE.

A QUENAST il y a un noyau très important de Flamands et nous ne pouvons pas le laisser se perdre. Ce qui est vrai pour les Flamands de STEENBEEK est vrai aussi pour REBECQ et QUENAST. Il est d'un grand intérêt économique que nous possédions les carrières.

Dans la contrée de TWEEBEEK, les Flamands sont en minorité; ces vingt dernières années seulement, des Flamands sont venus s'y fixer.

Tous les jours il arrive là, par trains spéciaux, environ quatre mille ouvriers flamands qui travaillent principalement dans les fabriques de soie. La direction des chemins de fer a installé une halte spéciale pour permettre à ces ouvriers de descendre à la fabrique même. Il y a aussi trois filatures qui emploient aussi un grand nombre d'ouvriers.

A GLABBEEK il y a aussi des ateliers de construction où plusieurs milliers d'ouvriers sont en service; ceux-ci viennent de la contrée de Lembeek-lez-Hal et de la contrée orientale de Zelle. La partie Ouest est dénommée là-bas « le coin des Flandres ». Les ouvriers de cette contrée ne vont pas là où travaillent les autres. Ils restent dans leur partie. Je ne connais pas encore l'avis du Zivil-Präsident du Brabant, mais je pars du point de vue que, comme REBECQ, QUENAST, LEMBEEK et GLABBEEK doivent être ajoutés au Brabant.

Une contrée difficile est formée par les trois « BRAINE » (BRAINE-L'ALLEUD, BRAINE-LE-CHATEAU, BRAINE-LE-COMTE). Là on n'a pas seulement affaire à des communes restées wallonnes, mais à des communes ayant l'esprit wallon. Là on hait le flamand.

Pourtant à Braine-l'Alleud, Ter Kluyzen, Oudegem et Pandoor, il y a une nombreuse population flamande. On doit dire qu'à Braine-l'Alleud se trouve le lion de Waterloo. Nous devons donc chercher un arrangement pour que cette commune, ALSEMBERG et le lion de Waterloo viennent à la Flandre. Nous devons exiger ce monument, non seulement pour sa signification dans l'histoire mais aussi pour la grande signification qu'il a du point de vue de la pédagogie et du sentiment national. C'est très étonnant, le champ de bataille se trouve en partie sur territoire wallon, en partie sur territoire flamand et en partie sur PLANCENOIT. Je ne sais si les Allemands voudront aller aussi loin.

Nous pourrions également réclamer PLANCENOIT, mais il est situé à une grande distance de la partie flamande.

A LA HULPE, les Allemands et quelques Flamands, parmi lesquels moi-même, avons pu constater que la plus grande partie du chemin de fer est flamande. La gare ne se trouve pas sur le territoire de ces communes, mais sur le territoire d'OVERYSSCHE. Je crois qu'on peut ajouter tout LA HULPE au Brabant. L'école flamandisera les habitants, ce qui se fera rapidement, mais l'administration communale, d'après ce que j'ai pu remarquer lors de ma visite, est très française.

La petite commune de ROSIÈRE-LEZ-OVERYSSCHE a une forte colonie flamande. OVERYSSCHE, LA HULPE et ROSIÈRE ont la même production, c'est-à-dire les raisins, et je crois qu'il serait dans l'intérêt du commerce qu'ils restent dans le même territoire.

A WAVRE, il y a une couple de fermes flamandes, une cinquantaine de personnes pour toute la ville. Cela est très peu !

La partie orientale de la frontière linguistique n'a pas été travaillée aussi systématiquement que la partie ouest; pour cette raison, le Zivil-Präsident du Limbourg n'a pas encore jugé nécessaire de faire une enquête locale.

Je dois encore attirer votre attention sur un fait très intéressant pour nous. Au sud de la forêt de Meerdael, et au sud de Louvain, il y a un coude français très prononcé vers le nord et il y a là quelques fabriques qui sont très intéressantes et emploient la main-d'œuvre flamande, notamment à FLORIVAL.

D'un autre côté, il est reconnu que la forêt de Meerdael est un obstacle pour la circulation. Le comité a proposé de couper ce coin, mais des milliers de Wallons habitent là et je ne sais si ce serait bien agir que de couper ce coin. Je ne sais non plus si nous avons intérêt à incorporer ces quelques milliers de Wallons. N'oublions pas qu'à Bruxelles résident des dizaines de milliers de fransquillons — d'après nos statistiques officielles, 150,000. — La dernière fois déjà on a attiré l'attention sur l'inexactitude de ces statistiques, mais il est évident qu'elles expriment le désir de personnes et on doit tenir compte de ce fait.

A l'Ouest, il y a pourtant encore une couple de communes wallonnes : OP et NEDER-YSSCHE (sic) qui restent au pays flamand parce qu'il y a des chances pour une flamandisation rapide.

Dans la province de Liège se trouvent une vingtaine — je crois dix-huit — de communes essentiellement flamandes parmi lesquelles ROOTSHOVEN, qui restent quand même flamandes. Nous devons nous en tenir au point de vue que ces communes doivent être ajoutées au territoire flamand. Au Limbourg doit être ajouté ROSOUX, ainsi qu'OTRANGE, car la majorité wallonne, qui y existe d'après le recensement de 1910, devra probablement être modifiée en une majorité flamande.

Un grand intérêt pour nous — dans le Limbourg — est présenté par la commune d'OREYE dans la province de Liège. Il serait regrettable que ceux qui désirent prendre le chemin de fer vicinal doivent prendre le train sur territoire wallon. Il y a des chances pour que là aussi l'élément flamand obtienne la majorité, car, si mes renseignements sont exacts, on y constate que les cultivateurs flamands de la Hesbaye se rendent dans le Sud. En fait, l'agriculture se meurt dans la partie ouest du Hainaut. Est-ce par la négligence des paysans wallons ou est-ce pour une autre raison ? Je l'ignore.

Un dernier point. Du côté oriental de la Meuse se trouvent un certain nombre de communes flamandes, parmi lesquelles ROCLANGE, REMERSDAAL et un certain nombre de communes officiellement allemandes, mais je dois dire qu'il m'est difficile de me prononcer sur la question de ces communes allemandes. J'ai habité un certain temps à Liège et j'ai trouvé que cette contrée officiellement allemande, l'était uniquement par l'école et l'église. Je ne suis pas philologue, mais je remarque très bien la différence de langue des habitants d'Oberen et de ceux d'Ombret.

Que se passe-t-il pour cette enclave ? Obtient-elle un règlement différent pour ses sept communes ou celles-ci sont-elles ajoutées à la Flandre par suite d'une transaction ? Là existe le pont pour le Limbourg. La proposition est regardée favorablement par la Politische Abteilung ainsi que le Conseil de Flandre. **Ce serait quand même une bonne affaire pour l'Etat flamand s'il existait un moyen de communication parfait entre la Flandre et l'Allemagne sans passer par le territoire wallon.** Vous savez que, sous le gouvernement belge, beaucoup de papier et d'encre ont été gaspillés concernant le projet du gouvernement belge d'établir un chemin de fer du centre de la Belgique par Liège vers l'Allemagne. Je crois que nous avons intérêt à avoir notre propre liaison et il paraît que les Allemands ont exécuté ce projet et que les trains marchent (1). Il y a aussi un pont de chemin de fer magnifique — le pont de Lixhe — qui est devenu célèbre au début de la guerre.

Si nous réclamons donc WEZEN, pour l'ajouter au pays flamand et ajoutons à cette tête de pont la commune, il se formera un pont territorial et ces sept communes ne seront plus isolées ; elles ne risqueront plus alors d'être déclarées officiellement allemandes ou wallonnes.

Une question doit encore être traitée : l'étendue de cette tête de pont. Entre le projet de la section de l'Intérieur et la Commission il y a un petit différend : la Commission va plus loin et désire ajouter au Limbourg encore quatre, en réalité, cinq communes wallonnes. Je ne crois pas que cela soit nécessaire. Il est suffisant que nous puissions disposer réellement du chemin de fer, de la route et du pont. Il n'est pas nécessaire que beaucoup de kilomètres de territoire viennent s'y ajouter. La question principale est la liaison.

Comme suite à notre étude au point de vue topographique, j'estime que nous pouvons aller jusqu'à BURDINNE. DALHEM peut être ajouté parfaitement à cette tête de pont du pays flamand. La même chose pour MORTROUX. Je suis seulement d'accord pour les communes d'ARGENTEAU, HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU. Je crois que nous pouvons les laisser au pays wallon. Mais près de Hermalle-sous-Argenteau se trouve un hameau dont nous ne pouvons pas nous passer. Ce hameau, BASSE-HERMALLE, doit être exigé et ajouté au territoire d'ACCOURT ou WEZEREN.

Vous voyez donc que la question : « Frontière linguistique » a été étudiée passablement bien et nous pouvons tranquillement prendre une décision sur ce que nous désirons voir faire pour réaliser la frontière linguistique. Quand il en sera temps, je me permettrai de déposer une motion à ce sujet. J'ai dit. (*Applaudissements.*)

Dr VLAEMYNCK.

(1) Ce chemin de fer a, en effet, été construit pendant la guerre.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16